



Note de synthèse
Analyse des Besoins Sociaux
SIMIANE COLLONGUE
2020 / 2021

La réalisation de ce projet a été possible grâce au concours et à la combinaison d'efforts de plusieurs personnes à qui je voudrais adresser mes remerciements.

Je souhaite donc remercier

- Les membres du comité de pilotage pour leur disponibilité, leur patience et pour avoir contribué à alimenter la réflexion
 - Les agents municipaux qui ont participé à la collecte d'informations
 - Les responsables d'associations qui m'ont donné de leur temps, m'ont accordé des entretiens, répondu à mes questions et fait part de leur expérience personnelle. Leurs témoignages m'ont été précieux
- Merci également à toutes les personnes que j'ai pu croiser et qui par leurs suggestions et leurs interrogations m'ont permis d'identifier des priorités
- Je désire aussi remercier les membres de l'EDT13 qui m'ont fourni les outils nécessaires au bon déroulement de ce rapport.

Yvonne FORNASIER
Adjointe « Service aux administrés »

I – LES TEXTES

Le décret du 21 juin codifié dans le code de l'action sociale et des familles pour la réalisation par les centres communaux d'action sociale d'une analyse des besoins sociaux (ABS) dans l'année civile qui suit le renouvellement du conseil municipal. Cet article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles « Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est réalisé avec les partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation du budget »

II- L'EVALUATION

Le CCAS ne souhaite pas rester cantonné dans sa fonction d'aide sociale légale et facultative et entend pleinement tenir son rôle d'animateur de l'intervention sociale locale dont les acteurs, dans leur ensemble, souhaitent s'inscrire dans des logiques de coopération renforcée

La souplesse offerte par le cadre réglementaire permet au rapport d'ABS de prendre plusieurs formes. Ici, a été fait le choix de construire ce rapport autour de deux sources de données : des données statistiques provenant de partenaires institutionnels (INSEE, CAF, Mission locale, AGAFPA, ...) des données qualitatives provenant d'entretiens réalisés auprès d'acteurs du territoire (Association, assistante sociale, ...) et des usagers.

L'analyse des besoins sociaux s'est organisée autour de l'exploration des champs thématiques

Famille-enfance-jeunesse
Insertion-emploi- Précarité
Santé-âge-handicap
Logement
Le lien social

III- FAMILLE ENFANCE JEUNESSE

La population de Simiane-Collongue en 2020 est de 5699 habitants. La population totale (somme de la population municipale et de la population comptée à part) est de 5 818 habitants recensés en 2020.

La population de Simiane Collongue est en hausse. Elle a augmenté de 4.8 % depuis 2012.

La structure par âge de la population se caractérise par un accroissement de la population des 60 ans ou plus

On note une **augmentation des familles monoparentales** : 13,2 % des ménages qui dans 3 cas sur quatre le parent est une femme et **des personnes vivant seules**.

Le nombre de ménages est de 2219, des ménages majoritairement composés de famille pour 74%, ce qui donne une image familiale à la commune.

La taille moyenne des ménages est de **2.48 personnes par ménage** (données 2017), elle est en baisse régulière expliquée par une augmentation des ménages (familles monoparentales)

Les 0-3ans : L'ensemble des structures municipale et privée ainsi que la prise en charge par les assistantes maternelles ont une capacité d'accueil de près de 200 places pour les enfants de moins de 3 ans à temps plein ou à temps partiel. Actuellement, 35 enfants sont encore susceptibles d'avoir des besoins concernant leur garde.

Les 2-5ans : L'école maternelle compte 224 enfants inscrits. La moyenne d'élèves par classe est de 27 élèves. Parmi eux, 192 prennent leur repas à la cantine. 40 enfants participent à la garderie du matin, 75 à celle du soir.

Point de vigilance

La commune a besoin de développer une offre en mode de garde adaptée à la diversité des enjeux auxquels elle est confrontée, le taux d'activité des 15-64 ans étant élevé

Les 6-10ans : 448 élèves inscrits à l'école élémentaire. Le taux d'encadrement est faible : 1 instituteur pour 29 élèves. 380 enfants sont inscrits à la restauration scolaire. 110 enfants sont inscrits à la garderie du matin, 120 à celle du soir.

Les 11-14ans : Le collège compte 480 élèves dont 430 mangent à la cantine (près de 90%). Il possède un excellent niveau.

Les 15 ans et + : Il n'y a pas de lycée sur Simiane Collongue. Les élèves étudient dans les communes voisines notamment Aix en Provence, Gardanne.

6.1 % des jeunes adultes **25 à 30 ans** sont toujours scolarisés ce qui est en phase avec le niveau général de qualification de la commune

IV- INSERTION EMPLOI PRECARITE

On note une augmentation des profils « cadres et retraités » (15 et 33 %) La répartition selon la catégorie socio-professionnelle demeure relativement stable.

La population simianaise travaille principalement hors de la commune

Elle se caractérise par un haut niveau de qualifications :

40 % des plus de 15 ans non scolarisés sont détenteurs d'un diplôme d'étude supérieure

Trois quarts des 15-64 sont soit en emploi, soit au chômage à la recherche d'un emploi. Ce taux d'activité est élevé et cohérent avec les autres indicateurs.

Fin 2019, **212 ménages** sont des locataires à **bas revenus** soit 24 % de l'ensemble des allocataires, ce qui concerne 429 personnes au total. **50 foyers** sont dépendants à 100 % des prestations CAF.

Le recueil de donnée fait ressortir que sur l'ensemble des familles (1661), 156 d'entre elles sont dépendantes des prestations sociales de la CAF (106 à 50 %, 50 à 100 %) ce qui représente 9,3 % des familles.

Point de vigilance

Les données recueillies, statistiques et entretiens, peuvent témoigner d'un bon niveau de vie, mais également de non-recours de la part des familles qui pourraient prétendre à des aides. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Les familles sont peu habituées à adresser des demandes aux services sociaux ou elles peuvent exprimer plus de réticences (soucis d'anonymat). Par conséquent, en cas de changement de situation entraînant des difficultés financières importantes tel qu'un divorce, elles solliciteront moins d'aide par peur de se montrer en difficulté. Ce non-recours peut aboutir à des situations dégradées qui ont été évoquées pendant les comités de l'ABS, les familles arrivant vers les services sociaux tardivement et avec des problèmes multiples et plus complexes à gérer.

Préconisation

Lutter contre le non-recours et travailler à une concertation renforcée des acteurs intervenant dans le champ de l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité

Renforcer la stratégie partenariale avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et ceux de la prévention spécialisée afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté et notamment des plus jeunes

V- SANTE AGE HANDICAP

Les soins de proximité sont situés en moyenne à moins de 20 minutes, ils comportent les pharmacies, médecins généralistes, kinés, dentistes et infirmiers libéraux

Le CCAS poursuit ses actions afin de veiller à ce que des personnes ne soient pas isolées et puissent bénéficier de mesures adéquates pour leur maintien à domicile et permettre aussi de soulager les aidants familiaux.

La proportion des personnes âgées est en augmentation. Le CCAS enregistre une hausse des demandes de téléassistance, de portages de repas et d'assistance de manière générale. Les personnes âgées ont un sentiment de solitude et ce y compris chez les personnes entourées par leur famille.

Le ratio aidants potentiels/aidés à Simiane Collongue est favorable. Il rapporte le nombre d'aidants potentiels (55-64 ans) sur les aidés potentiels (85 ans et +), en partant des constats suivants : la prise en charge des aînés se fait principalement par les 55-64 ans et l'entrée dans la dépendance est principalement marquée à partir de 85 ans. Ce ratio permet ainsi d'aborder différemment les enjeux de la prise en charge à domicile des personnes âgées.

Préconisation

Mieux repérer les signes précurseurs de la perte d'autonomie et favoriser la mobilisation précoce et coordonnée des acteurs permettant le maintien à domicile de la personne âgée en perte d'autonomie ou dépendante

VI- LOGEMENT

Le nombre de résidences principales au 1^{er} janvier 2019 est de **2 306**

Les ménages qui s'installent à Simiane Collongue le font de manière pérenne. Plus de 71% des simianais sont propriétaires de leur résidence principale pour une ancienneté moyenne de 10 ans.

Le vieillissement de la population est l'un des principaux phénomènes démographiques à Simiane Collongue., Il a des conséquences, comme la baisse de la taille des ménages, sur la tension du parc de logements. Couplée à une stabilité résidentielle forte, qui fait que les habitants « vieillissent sur place »

La taille des ménages a une répercussion importante car chaque logement accueille moins de personnes qu'auparavant.

Le désir des « jeunes » qui ont grandi à Simiane Collongue est de pouvoir se loger sur la commune. Le prix des loyers est une entrave. 168 personnes sont actuellement déclarées « hébergées »

Le parc locatif social compte 207 logements On observe un taux de rotation très faible sur les logements de la ville. Il y a actuellement une 85 demandes de logement social émanant de simianais.

Point de vigilance

Un parc de logement privé ancien accroît le risque de voir la qualité de vie de ses occupants (souvent propriétaires) se détériorer du fait d'un risque de paupérisation liée à la dégradation du bâti, à l'inadaptation au vieillissement des occupants ou à une facture énergétique prohibitive

Préconisation

Favoriser la réhabilitation de l'habitat dégradé pour développer une offre de logement d'insertion

VII- LE LIEN SOCIAL

Le tissu associatif de Simiane Collongue est très riche : Associations sportives, culturelles, éducatives, écologiques, santé, bien être... Une soixantaine au total dont 11 Associations sportives qui totalisent un nombre d'adhérents de 1406 personnes. Le nombre de simianais représente 60 % des inscrits. Ces associations perçoivent une subvention de la municipalité.

Également présentes, Associations culturelles, Associations Environnement – Patrimoine, Associations Economie – Développement local, Associations loisirs et vie sociale, Associations Education et formation, Associations Santé et action sociale, Associations Diverses

La ville dispose d'un grand nombre d'infrastructures sportives de qualité mises à la disposition de l'ensemble des acteurs sportifs ou de loisirs du territoire simianais (clubs, scolaires, public...) :

Le club de l'âge d'or (Entraide Solidaire 13) totalise 230 adhérents dont 194 simianais (42 font partie de la maison de retraite)

Le Pôle culturel Simianais comprends :

- Une Ecole Municipale de Musique, où sont enseignées plusieurs disciplines :
- Une bibliothèque ouverte au public du mardi au
- La salle culturelle qui compte 300 places assises, où la Municipalité propose des spectacles très divers et de qualité

Des festivités sont proposées par la municipalité tout au long de l'année.

Des échanges avec les partenaires associatifs ressort le fait qu'il fait « bon vivre » à Simiane Collongue. Les administrés sont globalement satisfaits des actions de la Municipalité et notamment en faveurs des seniors. Ils apprécient « le village familial », ses festivités, son cadre, sa tranquillité.

Point de vigilance

La question de la dématérialisation et du non-recours est saillante alors que la transition numérique s'accélère et est transversale à tous les services publics.

Préconisation

Amortir l'impact de la montée en charge de la dématérialisation de l'accès aux droits et favoriser le recours aux technologies de l'information et de la communication

Favoriser les synergies entre acteurs intervenants auprès des publics jeunes notamment dans le champ de l'accès aux loisirs et de la prévention des risques

VIII- CONCLUSION

La démarche ABS est une **démarche partagée** qui vise à établir un état des lieux des nouveaux besoins au sein de la commune. Ce diagnostic permet d'éclairer la municipalité et la population sur l'évolution globale de celle-ci, à travers une photographie économique, sociale et démographique et est une aide à la décision. Cela permet d'éviter les doublons et d'élaborer une offre répondant uniquement aux carences constatées sur le territoire.

Elle n'engage pas obligatoirement le lancement de nouveaux projets. Elle peut aboutir à ce que de nouvelles actions soient portées mais elle peut aussi préconiser de mieux communiquer sur les dispositifs existants, les optimiser ou les réorienter afin d'alimenter des partenariats.